

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U56-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 2009-U56, PLUS PARTICULIÈREMENT LE PIIA 012 POUR
DES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION DANS LE SECTEUR « VIEILLE FERME »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2021-U56-10 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56, plus particulièrement le PIIA 012 pour des projets intégrés d'habitation dans le secteur « Vieille ferme ».

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :

- Modifier l'alinéa 12) de l'article 21.1.5 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56* afin d'assujettir la nouvelle zone de villégiature et communautaire « Vc-993 » créée à l'application de celui-ci ;
- Modifier l'article 21.3.12 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56* afin de revoir certains objectifs généraux et critères d'évaluation applicables dans le secteur « Vieille ferme ».

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021, **ce projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.**

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 26 mai au 10 juin 2021.

5. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 10 juin 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

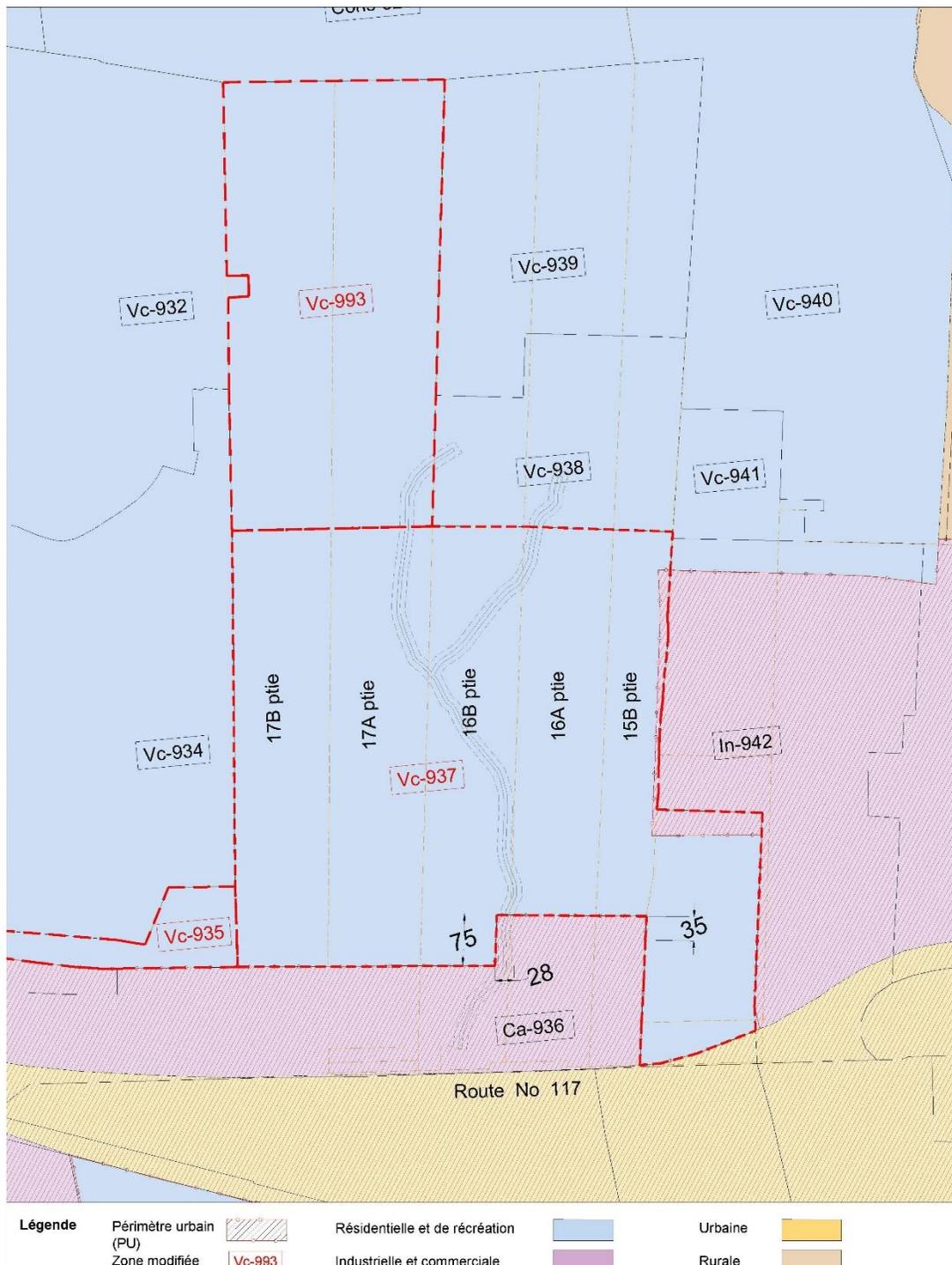
- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Approbation référendaire

6. Ce projet de règlement ne contient pas disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zones concernées

7. Le projet de règlement faisant l'objet de la consultation écrite porte sur l'application du PIIA 012 pour des projets intégrés d'habitation dans le secteur « Vieille ferme » composé de zones Vc-937, Vc-938, Vc-939, Vc-941 et Vc-993, comme démontré au plan ci-joint :



Documents à être consultés

8. Le projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 mai 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière